L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 15 JUIN.

Variétés.

LE TRÉSOR DU CHATEAU DES BASTARDS.

Il semble qu'au temps où nous vivons, à l'époque de la vapeur, de l'électricité, de l'agiotage et de l'essai loyal, le trésor soit une chose qui doive disparaître de la mémoire des hommes, absolument comme le fusil à pierre et l'honnêteté politique. On croit généralement que le trésor, le bon vieux trésor des romans d'Anne Radcliffe, n'existe plus qu'à l'Opéra-Comique ou dans la librairie. Eh bien! non; on trouve encore des trésors, et des trésors sérieux, dont les tribunaux s'occupent.

La cour d'assises de la Haute-Garonne vient d'avoir à statuer sur un vol de 40,000 francs, commis par un domestique au préjudice de sa maîtresse, qui vient de mettre en lumière une histoire véritablement extraordinaire.

En 1855, vivait au château des Bastards, à une dizaine de lieues de Toulouse, un vieillard de quatre-vingts ans, nommé Montauriol. Né dans la misère, il avait réussi, par des prodiges d'activité, d'adresse et d'avarice, à amasser une immense fortune. La garde de son trésor, économisé sou à sou, devint pour lui le principal souci de sa vie. Devenu aveugle, il se désolait sans cesse de ne pouvoir contempler ses écus pour lesquels il avait fait construire une chambre spéciale, contiguë à la sienne, que ses domestiques et les gens du pays appelaient la *chambre de l'argent*. Le château était un vieux manoir lézardé, rongé par les ans, tenant à peine debout. L'avare vivait là tout seul, enfermé avec sa bonne, nommée Marguerite Terrall. Marguerite pouvait seule l'approcher et le servir. Elle était dans la confiance de son trésor, et elle passait pour être sa maîtresse.

Naturellement, le trésor des Bastards devint la légende du pays. En décembre 1856, par une nuit sombre et pluvieuse, une bande de quinze hommes, déguisés et masqués, pénétra dans le vieux château par une brèche pratiquée fièrement en plein mur; ce fut un véritable assaut. Montauriol fut saisi et bâillonné. Sous ses vêtements déchirés dans la lutte, les bandits découvrirent une véritable cuirasse de billets de banque, dont ils s'emparèrent. Marguerite Terrall, d'abord couchée en joue, fut ensuite enfermée par les malfaiteurs dans une chambre. Mais elle parvint à s'échapper en enfonçant une porte anciennement murée en torchis, appela au secours, et avec l'aide des autres domestiques, elle mit en fuite la bande, qui ne put emporter que 50,000 francs renfermés dans deux sacs à blé.

La justice, sur la dénonciation de ce crime, opéra une descente au château des Bastards. En pénétrant dans la *chambre de l'argent*, un véritable éblouissement s'empara des visiteurs. Dans des tonneaux à vendange s'étalait, en les remplissant jusqu'au bord, la somme de sept cent cinquante mille francs en pièces de cinq francs.

La justice ne put mettre la main sur les audacieux bandits. Toutefois, Marguerite dénonça, comme l'ayant reconnu à la voix, un paysan nommé Germain, qui fut arrêté et laissé en prison pendant huit mois. Au bout de ce temps, une indiscrétion d'un des voleurs fit découvrir les vrais coupables, et Germain fut relâché. Le procureur impérial de Villefranche fut si affligé de cette erreur involontaire qu'il donna sa démission et entra dans les ordres. On voit que tout dans cette affaire est romanesque.

Les quinze voleurs comparurent devant le jury. A l'audience on apporta le trésor pour servir de pièces de conviction. Des hectolitres d'or et d'argent s'étalèrent aux pieds de la cour et du jury. Vingt gendarmes, l'arme au poing, veillèrent autour. Des condamnations sévères frappèrent les coupables.

Montauriol mourut en 1862, en laissant à Marguerite Terrall une fortune évaluée à plusieurs millions. Aujourd'hui encore, l'ancienne servante en ignore le chiffre. En effet, dernièrement, elle a cru s'apercevoir qu'un de ses domestiques lui avait volé 40,000 francs, et elle a porté plainte. Le domestique a passé en cour d'assises, et la Marguerite Terrall a dû avouer qu'elle n'était pas bien sûre que la somme lui eût été volée. Peut-être l'avait-elle égarée dans quelque coin: elle ne pouvait rien affirmer. En présence de l'incertitude de cette singulière millionnaire, le jury a acquitté le domestique.

J'ajoute, pour finir, que les héritiers Montauriol ont attaqué devant les tribunaux civils le testament de leur parent. Dans le principe, l'héritière, qui n'était pas sans inquiétude, redoutant d'abord que la justice n'annulât son titre, déménagea la nuit avec l'aide de son frère et de ses amis, *la chambre de l'argent* pour sauver au moins les espèces monnayées de la débâcle qui menaçait. Puis, reprenant assurance, elle transigea et apaisa les réclamations. On parle encore des charretées de pièces de cinq francs qui couraient sur la grand'route pour aller acheter le silence et la paix au domicile des réclamants dépossédés.

Pourtant, il est encore un héritier naturel de Montauriol, qui, intraitable et inaccessible à la transaction, poursuit actuellement une instance en nullité du testament pour vol, fraude, captation et séquestration, commis, prétend-il, par Marguerite Terrall, pour arracher au vieillard, qu'elle gardait à vue, la donation de toute sa fortune.

Les tribunaux donneront ils raison à cet héritier récalcitrant? Je l'ignore, mais avouez que cette histoire de trésor, révélée en l'an de grâce 1873, est bien curieuse!

REMARQUABLES PROPRIÉTÉS DE LA FEUILLE DE CHOU.

La feuille de chou possède des propriétés peu connues et qui méritent cependant de l'être; elle est surtout efficace dans le traitement de plusieurs espèces de maladies cutanées. M. le docteur Blanc a publié une importante étude dans la *Revue de Thérapeutique* (1er semestre 1873) sur ce sujet, et dont voici les principales conclusions:

1°. La feuille de chou provoque, augmente la suppuration ou la sécrétion dans les ulcérations, les pustules, sur les téguments atteints d'une inflammation érysipélateuse, furonculeuse, etc., sur les téguments sains, mais recouvrant des tissus à l'état morbide; cette augmentation de la suppuration ou de la sécrétion est suivi constamment d'amélioration et souvent de guérison;

2 Cette propriété ne consiste point en un principe que la feuille céderait à l'absorption, mais bien dans son affinité pour toute humeur viciée, affinité qu'elle exerce sur les ulcères nus ou garnies de croûtes minces ou profondes, sur l'épiderme épaissi ou converti en membranes couenneuses, dans les varioles simples, confluentes, et à travers les téguments enflammés ou non enflammés, mais recouvrant des tumeurs pouvant être résorbées;

3 Quand l'affection tégumentaire est étendue ou générale, l'action des feuilles sur des points restreints profite à l'affection tout entière; l'humeur, dans les parties non recouvertes de feuilles, est absorbée et dirigée incontinent sous les feuilles pour y être excrétée;

4 Le traitement par les feuilles d'une affection qui suppure, prévient sûrement la résorption et la fièvre purulente; la guérison obtenue par ce traitement est donc complète et sûre, puisqu'elle ne s'opère que quand la cause de la maladie est épuisée et que ses produits sont éliminés de l'organisme;

5 Ce traitement est en parfaite harmonie d'action avec la nature médicatrice: celle ci fait effort dans les maladies cutanées, pour rejeter de l'organisme leurs causes et leurs produits, tandis que les feuilles en sollicitent la sortie;

6 Les cicatrices obtenues sous les feuilles sont remarquables par leur peu de difformité: la variole, la rougeole, la scarlatine, etc., traitées par des applications de feuilles de chou ont peu ou point de reliquats: la phthisie, par exemple, n'est point à craindre dans ces cas.

Les anciens attribuaient au chou des propriétés médicales fort étendues, que les études de M. le docteur Blanc sont propres à compléter et invitent en même temps à contrôler. Le chou est originaire de Chypre; cependant il croît naturellement en Europe et même en France sur les côtes maritimes. En 1530, l'Angleterre reçut de la Flandre diverses variétés de ce légume.

— Voici un dicton rouennais qui tend à prouver que MM. les Normands sont d'assez jolies fourchettes:

"Il faut être deux pour manger un canard:
"Soi.... et le canard!"

— Est-il trop tard pour rappeler encore une anecdote sur madame la duchesse d'Orléans?

Traversant un jour une des salles des Tuileries, la duchesse aperçut un domestique cherchant à forcer un meuble qui contenait de l'argenterie.

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, le voleur s'enfuit en adressant un geste suppliant à la duchesse.

En rentrant dans ses appartements, la duchesse rencontra M. Delessert, préfet de police, qui sortait de chez le roi.

Elle lui raconta ce qu'elle venait de voir.

— Eh bien! que Votre Altesse me nomme le coupable! dit M. Delessert.

— Oh! impossible! monsieur le préfet; on m'a recommandé le secret!

L'autre soir, à l'*Alcazar d'été*.—Champs-Elysées,—un Anglais regardait, tout ébahi, les exercices d'un Suédois qui avale des sabres, des baïonnettes, et même des cannes.

Ce Suédois, nommé Benedetti (rien du diplomate) ayant demandé qu'on lui prêtât un jonc, afin de bien faire voir à son public que les instruments dont il se sert ne sont pas préparés, notre insulaire lui tendit un affreux rotin qu'il tenait à la main, et qu'il avait l'air de priser beaucoup.

Benedetti se mit en devoir d'introduire l'objet dans son gosier, et de l'y enfoncer presque tout entier. A cette vue, l'Anglais se leva de son fauteuil comme s'il était mû par un ressort, et s'écria:

— Aoh! monsieur le avaleur, arrêtez, *if you please*, je tenais beaucoup à ce rotin, que je avais payé très cher. Il avait appartenu à *sir* [illegible]...

On devine le fou rire que provoqua l'Anglais collectionneur.

FEUILLETON.

UN MARIAGE TRAGIQUE

PAR

ERNEST DAUDET.

XXVI.

DU PLAN QUE MIGUELIN ARRETA ET COMMENT ROGER LE FIT ÉCHOUER.

—Suite—

Miguelin fit appel à tout le calme dont en un tel moment il était susceptible; il s'exprima ainsi:

— Voici le motif de ma prière. Juliette n'est pas encore en état de supporter un interrogatoire, même bienveillant. L'arrestation de son cousin a brisé son cœur. Elle l'aime, monsieur, et c'est ma faute, à moi, de ne l'avoir pas compris! Si vous l'interrogez, savez-vous ce qu'elle vous répondra? Elle tentera de vous démontrer que le coupable c'est elle.

— Elle! coupable!

— Il paraît que lorsqu'elle a vu son cousin, elle lui a parlé en des termes si vifs de M. de Morancé, s'est plaint de lui avec tant d'amertume que si Roger a essayé de tuer son rival, c'est sous l'excitation du langage qu'il venait d'entendre. C'est dans ce sens qu'elle s'accuse.

En parlant de la sorte, Miguelin ne poursuivait qu'un but. Redoutant que Juliette ne cédât à son exaltation et ne fît des aveux au juge d'instruction, il s'efforçait de les expliquer par avance, d'en diminuer l'importance. Mais, à son insu, il venait d'aggraver la situation de Roger, en ranimant les soupçons du juge d'instruction. Ce dernier trahit sa pensée par ces mots:

— Vous voyez, monsieur, que votre fille n'est pas aussi convaincue que vous de l'innocence de son cousin! puisqu'elle cherche à expliquer la tentative de meurtre.

Miguelin comprit sa faute, balbutia une mauvaise explication, laquelle fut écoutée avec un silence qui l'exaspérait. Il devina le péril que courait Roger. Une pensée qui, déjà le matin, s'était emparée de son esprit, s'en empara de nouveau, et c'est en la subissant qu'il s'écria:

— Ma fille est convaincue, autant que moi, de l'innocence de son cousin. Notre conviction à cet égard est telle que nous ne désespérons pas d'en trouver la preuve. Attendez deux jours encore. Cette preuve, vous l'aurez.

Ainsi se termina l'entretien.

Monsbonnet, rentré à Grenoble avant midi, après avoir renoncé à interroger ce jour-là Juliette, dont la sensibilité l'effrayait, qu'il hésitait à mettre personnellement en cause, et de laquelle il n'espérait pas d'ailleurs obtenir des renseignements plus complets que ceux qu'il possédait déjà.

A la tombée de la nuit, Miguelin, qui, depuis l'événement, allait tous les jours à Grenoble, passa, comme par hasard, devant la maison d'arrêt. Le matin, il s'était résolûment arrêté au parti de faire évader son neveu. Il connaissait assez les hommes et la puissance de l'or pour ne pas douter du succès, s'il parvenait à mettre la main sur un individu énergique, habile et assez intelligent pour le comprendre à demi-mot. Mais il fallait le trouver.

Il se tenait dans le voisinage de la prison, avec l'espoir de le rencontrer. Vers six heures, il vit un passant qu'à son uniforme il reconnut pour l'un des gardes intérieurs et qui se dirigeait vers la porte massive fermée devant lui. Il l'arrêta par ces mots:

— Voulez-vous me donner un renseignement?

Le garde le dévisagea, devina qu'il avait affaire à un personnage d'une condition supérieure à la sienne et répondit poliment:

— Avec plaisir, si c'est possible, monsieur.

Miguelin hésitait.

— Ma foi, fit-il tout à coup, j'aime mieux vous dire la chose tout de suite. Vous convient-il de faire fortune en quelques heures?

A cette singulière question, le garde le regarda plus attentivement, se demandant s'il n'avait pas affaire à un malfaiteur ou à un fou. Néanmoins, Miguelin parlait d'un accent sérieux, d'un ton qui révélait l'habitude d'imposer sa volonté. Partagé entre la curiosité et la défiance, le garde demeurait indécis. Enfin, il dit:

— On ne refuse jamais de faire fortune. Mais, il y a bien des moyens d'y parvenir et les braves gens n'acceptent pas tous les moyens. Si c'est une gredinerie que vous voulez me proposer, mieux vaut vous taire; je vous arrêterais.

— Il ne s'agit point d'une gredinerie, mais d'une bonne action. Où pouvons-nous causer sûrement?

— Dans la rue, monsieur, c'est encore là qu'on risque le moins d'être entendu. Suivez-moi.

Miguelin se laissa entraîner à travers plusieurs ruelles, jusque sur une petite place plantée d'arbres, et plongée dans une obscurité presque complète.

— Parlez, maintenant, monsieur. De quoi s'agit-il?

—De sauver un innocent.

—Un détenu?

—Justement.

—Je l'avais deviné. Tenez, monsieur, vous n'avez pas l'air d'un méchant homme, et je ne veux pas vous faire arriver du mal. Mais on ne devrait pas pousser les pauvres diables comme nous à une mauvaise action, en les tentant.

—Je vous répète qu'il s'agit d'un innocent, de mon neveu, Roger Livoric.

—Vous êtes l'oncle de ce jeune homme?

—Je suis son oncle.

—Monsieur Miguelin, le grand banquier de Paris?

—C'est moi. Comment me connaissez-vous?

—Je suis en surveillance toutes les nuits dans la partie de la prison qu'occupe votre neveu. Il voulait vous faire passer une lettre: il affirmait que vous me payeriez généreusement. Mais, dame! il est au secret, et je risquais trop gros jeu!

—Cet homme n'est pas incorruptible! pensa Miguelin.

Puis il reprit tout haut:

—Il faut que mon neveu s'évade, et il s'évadera!

—C'est impossible!

—Je suis disposé à ne pas regarder à l'argent.

—Mais supposez que je vous écoute, monsieur, supposez que je réussisse, si l'on découvre ma complicité dans l'évasion, je suis perdu, et en tous cas, je serai accusé d'avoir manqué de vigilance, et du coup on me chasse....

—Laissez-donc ces considérations; elles sont inutiles. D'abord, répondez à ma question. Avez-vous le pouvoir de faire sortir mon neveu sans que l'on s'en aperçoive.

—Je le crois, monsieur.

—Comment vous y prendrez-vous?

—Oh! ceci est mon affaire. Vous ne connaissez pas la maison, monsieur, et mon explication serait inutile. Seulement, si je m'en mêle, il sortira.

—Alors, écoutez-moi. Vous direz ce soir même à mon neveu que vous m'avez vu et que nous sommes convenus d'un plan pour le sauver, lequel sera exécuté la nuit prochaine. Quant à vous, qui êtes du pays, réfléchissez d'ici là aux meilleurs moyens de réussir et de gagner la frontière italienne. Demain, à une heure de l'après-midi, je vous attendrai sur la grande route de Montmélian, au-delà de l'octroi.— Vous me ferez connaître la réponse de mon neveu et vos résolutions, et quand vous vous serez engagé à me servir, je vous remettrai, en même temps qu'une somme destinée aux frais de la route, une lettre de crédit qui vous permettra de toucher à Turin le jour où vous y arriverez avec mon neveu, cinquante mille francs.

A l'énonciation de ce chiffre, le garde fit un mouvement.

—Comment vous nomme-t-on? lui demanda Miguelin.

—Pascaley, monsieur.

—Eh bien! Pascaley, cinquante mille francs, cela fait deux mille cinq cents francs de rente. Vous aurez perdu votre place, c'est vrai, mais vous serez riche, et lorsque dans quelques mois cette affaire aura été oubliée, vous aller manger vos revenus dans votre village.

Pascaley grattait son front, embarrassé, indécis.

— Je vous affirme, ajouta Miguelin, que vous m'aidez à sauver un innocent victime d'une erreur et peut-être d'une machination.

—Si j'en étais sûr, monsieur, je n'hésiterais pas.

—Vous hésitez donc?

Miguelin, en formulant cette question, prit dans la poche de son paletot un portefeuille, dans le portefeuille un billet de mille francs, l'offrit à Pascaley, en ajoutant:

—Voici des arrhes.

—Allons, monsieur, je ne peux vous refuser, dit enfin Pascaley. C'est peut-être une mauvaise action que je vais accomplir, mais qui pourrait résister? Vous m'apportez la dot de ma fille et vous me jurez que je sauve un innocent.

Miguelin lui prit les mains, les lui serra énergiquement.

— Vous n'aurez pas à vous repentir de votre décision, mon brave; je la doterai, votre fille, vous pouvez m'en croire.

Les deux hommes se séparèrent après avoir encore échangé quelques mots touchant cette redoutable tentative. Miguelin ne rentra pas au château, ce soir-là. Il ne voulait revoir sa fille que lorsqu'il pourrait lui annoncer que Roger était sauvé. Il dîna et passa la soirée chez le président Le Trancart de Fauriel qui, dans ces circonstances douloureuses, se montrait bienveillant et exprimait le regret d'être impuissant à obtenir la mise en liberté de Roger.

Il connaissait l'amour de Juliette pour son cousin et il avait même célébré en alexandrins éloquents la pathétique catastrophe qui s'était accomplie au château de Morancé. Le digne vieillard essayait de consoler Miguelin et lui promettait de faire agir auprès des jurés et des juges chargés d'appliquer la peine pour les rendre indulgents.

Le lendemain, à une heure, Miguelin se promenait sur la route de Montmélian, à une portée de fusil de l'octroi de Grenoble, attendant Pascaley, auquel il avait donné rendez-vous en cet endroit.

Il le vit arriver de loin, ayant quitté son uniforme, afin de ne pas attirer l'attention et vêtu comme un ouvrier qui se rend à son travail.

— Est-ce fait? lui demanda-t-il, dès qu'il le vit assez près pour se faire entendre sans crier.

— Rien n'est fait. Votre neveu refuse de partir.

— Il refuse? [illegible]

— Malgré mes supplications, [illegible] sieur. Si je pouvais la faire, m'a-t-il [illegible] pondu, je reconnaîtrais par cela même que je suis coupable et que j'ai peur. Je déshonorerais ma personne et mon nom. Je suis innocent, et résolu à attendre mes juges à qui je le prouverai. Non, je ne faiblirai pas, lors même que celle qui m'est la plus chère ici-bas me le demanderait. Faites connaître ma résolution à mon oncle, en le suppliant de consentir à ce que Juliette m'écrive. Une lettre d'elle, voilà tout ce que je demande en ce moment." Je vous répète ses propres paroles, monsieur, ajouta Pascaley. Elles sont bien belles. Ce jeune homme est innocent, je suis prêt à l'affirmer; il me fait perdre une fortune, en refusant de céder à ce que vous souhaitiez; et cependant, je ne lui en veux pas, tant il a du cœur.

Miguelin n'écoutait plus. Sa tête s'était penchée; de ses yeux baissés, des larmes coulaient sur ses joues. Sa dernière espérance était détruite.

Son devoir lui ordonnait de prendre un suprême, un héroïque parti.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les [illegible] peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, le [illegible] qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment aux dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible], tel est le rôle de l'estomac. Si le [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER met l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui atteignent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 sept—

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD, Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, & SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, [illegible] Devantures de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG........Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DEGRENER, MOULINS A SCIE, Etc. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, [illegible] toute espèce de Machines pour le Sud.

[illegible] LEEDS & CO.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Hâvre, touchant à Brest.

[illegible]

VILLE DU HAVRE, capt. [illegible]
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 28 juin.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 12 juil.
VILLE-DE-PARIS, capt. [illegible]

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE: [illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York, ou [illegible], Agent. [illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans, Liverpool, et entre Glasgow et New York. [illegible]

LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, VIRGINIA, GEORGIA. [illegible]

LOUISIANA [illegible] SAMEDI, [illegible]
MINNESOTA [illegible]

[illegible]

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 22, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ROSS, SKOLFIELD & CO., No. 5, Chapel Street, Liverpool.

LEWIS T. MERROW & CO., No. 68, Great Clyde Street, Glasgow.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Strassburg	10 sept.	11 octobre.
Hannover	24	25
Frankfurt	8 octobre	8 novembre
Koeln	22	22

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $120 en or.
Entrepont.......... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......... $120 en or.
Entrepont.......... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... [illegible] en or.
Entrepont.......... [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No. [illegible] de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST-LOUIS,

Le steamer CORTES, Kemble, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse MERCREDI, 18 Juin, à 8 P. M.

Passage.......... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement—Départ, JEUDI, 19 juin à 8 P. M. Portant la malle des E. U. Le beau steamer, de première classe YAZOO, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, [illegible]

Le steamer JUNIATA, [illegible], suivra et partira à son tour régulier.

Le Lac.

ARRANGEMENTS D'ETE.

[illegible] Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible] CREOLE. [illegible]

[illegible]

C. H. SORIA, Agent. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

[illegible]

C. H. SORIA, Agent. Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. HENRY TETE, [illegible]

JNO. JANNEY, [illegible]

TI NICA. [illegible]

J. E. CARLIN, Agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas. [illegible]

BRITTON & KEPLER, Agents, No 158 rue Gravier.

G. CARRIERE, [illegible]
J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible] Grand Ecore—Une fois par semaine. [illegible] ST-MARY. [illegible]

M. W. JOYCE, No 12, rue [illegible]
J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 166, rue de la Levée.

Bâton Rouge.

[illegible] LESSIE HOPKINS [illegible]

R. RIVET, No 11 rue Conti.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

S. H. SCRANTON, [illegible]

E. P. SHUTE, Agent général des Billets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[illegible]

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS. [illegible]

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs. [illegible]

S. H. SCRANTON, Gen'l Superintendent. E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
[illegible]		[illegible]	

[illegible]

S. H. SCRANTON, [illegible]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	[illegible]	Malle	[illegible]
Accomodation	[illegible]	Accomodation	[illegible]

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général.

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

GEO. PANDELY, [illegible]

C. A. WHITNEY & CO. [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

[illegible]

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

DIRECTEURS: [illegible]

Association d'Assurances Mutuelles DE LA Nouvelle-Orléans.

Bureau, 166, rue du Canal.

CINQUIEME ETAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

[illegible]

Total de l'actif.......... $1,347,410

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour d'avril 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc, Arthur Peirnoy, Charles De Ruyter, J. Egid, Leon Haas, Jr., P. S. Wiltz, E. F. Mioton, Léon Queyrouze, Wm. Agar, John Rocchi, S. Gumbon, J. B. Lowert.

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

[illegible]

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Roman, Felix Grima, James Wood, J. A. Fernandez, Placide Forstall, Charles Lafitte, Emile Dupré, Clément Malmaison, G. de Feriet, F. A. Gonzales, Louis Maihé, I. W. Homan, P. Poste.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

A. ELMER BADER, Président.
CHAS. KNOSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finissée.

[illegible]

Foutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTEME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible] QUINZE POUR CENT, COMPTANT, [illegible] DIX pour cent [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

THOS. A. ADAMS, [illegible]

W. L. EVANS, [illegible]

— DIRECTEURS —

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.

J. H. CRAWFORD, Secrétaire.

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 63 DE LA RUE DU CAMP.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, [illegible]

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY, Corner Villeré and Toulouse Streets. [illegible]

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

SEPTIEME ETAT ANNUEL

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

EDWARD IVY, notaire public.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, Isaac Scherck, John I. Noble, R. M. Walmsley, John Chaffe, Wm. Morrison, Richard Milliken, Jos. W. Carroll, Samuel E. Moore, A. Brittin, J. J. Warren, J. T. Pace, R. T. Buckner, A. H. May, Saml Friedlander, S. H. Kennedy, H. Frellsen, T. Lynn, Wm. B. Pike, Wm. C. Raymond, A. A. Yates, James E. [illegible], Samuel H. Boyd.

Banque Nationale de l'Etat.

RAPPORT TRIMESTRIEL

(SYSTEME MUTUEL.)

[illegible]

DIVIDENDE DECLARE.

SAM'L H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

E. P. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

Estate of James N. Ogden.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—New Orleans, May 8th, 1873. [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.